



DÉCISION  
Décision concernant l'octroi d'un mandat  
spécial à Monsieur Pascal THEILLET

N° 26487

#### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L521-2  
L521-10, L521-4 et L521-16,  
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation  
du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus  
communautaires,  
Vu le décret n°2006-756 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de  
régime des élus occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils  
de l'Etat.

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les  
fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être ex  
cusement des frais que nécessitent l'exécution des mandats spéciaux,  
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Pascal THEILLET à GAGNY (95) nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération  
communautaire.

#### DÉCISION

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Pascal  
THEILLET à la « OLÉ BADE Yverne » à la suite des Fêtes de Saint-Jean l'Inde aux Grands  
Pays (Lafayette-Saint-Jean) (95), le 10 mai 2025, de 09h00 à 19h00.

Article 2 : Etant donné à l'Etat, l'exonération des frais réellement  
nécessaires pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des  
justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal  
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés  
d'exécuter en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 17/04/2025

Président de la Métropole  
Monsieur Pascal THEILLET



## DÉCISION

# Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Pascal THEILLET

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2025



26487.pdf  
(.pdf, 368,4 Ko)



TÉLÉCHARGER